

## **Parlement européen**

Par lettre du 11 novembre 2011, le secrétaire général du Parlement européen communique que le Parlement européen a pris acte, conformément à l'article 12 de l'Acte du 20 septembre 1976, de la notification officielle par les autorités compétentes belges de l'élection de M. Philippe De Backer comme député au Parlement européen.

Le Parlement, en sa séance du 13 octobre 2011, a validé le mandat de M. Philippe De Backer conformément à l'article 3, paragraphe 3 de son Règlement, avec effet au 7 septembre 2011.